

COMMISSION COMPETITIONS FEMININES SENIORS

PV du 26/03/2025

Présents : Mrs Cazala Claude, Breteau Christophe, Lucas Serge (validation par voie électronique)

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

CATEGORIE SENIORS F à 11

D1F Intersport

RAS

D2F

RAS

Dossiers transmis à la Commission d'Appel

- 29181053 Coutras Us 1 / Blayais Stade 1
Appel du club de Coutras Us
La commission prend note de la décision prise par la Commission d'Appel
Confirmation de la décision prise en 1^{ère} instance. Match à rejouer

CATEGORIE SENIORS F à 8

D1F

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
23/03/25	A	53086890	Ste Hélène Ca	501540	2 ^{ème} Forfait	57,50€
23/03/25	B	53095332	Cbec	564976	1 ^{er} Forfait	57,50€
23/03/25	B	53095333	Cazaux Olympique	521250	1 ^{er} Forfait	57,50€
16/03/25	B	53095117	Lège Cap Ferret Us	552060	1 ^{er} forfait	57,50€
12/01/25	A	29413504	Villeneuve Portugais	531375	1 ^{er} forfait	57,50€
12/01/25	D	29405978	Grayan N. Médoc	732373	1 ^{er} forfait	57,50€
05/01/25	E	29420889	Pays Aurossais Ent	560162	2 ^{ème} forfait	57,50€
21/12/24	A	29412194	Patronage Bazadais	505811	1 ^{er} forfait	57,50€



COMMISSION COMPETITIONS FEMININES SENIORS

PV du 26/03/2025

15/12/24	C	29405945	Landes Girondines	548277	Retard Feuille de match	46€
15/12/24	E	29420893	Pays Aurossais Ent	560162	1 ^{er} forfait	57,50€

Tarifs et Amendes 2024/2025 du district de la Gironde*D2F**Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
16/03/25	B	53095117	Lège Cap Ferret Us	552060	1 ^{er} Forfait	57,50€

***Tarifs et Amendes 2024/2025 du district de la Gironde**Dossiers transmis à la Commission Litige et Contentieux

- 53095240 Poule A Gaur. Peujard 1 / Haillan Foot 33 1 du 16/03/25
Rencontre non jouée

D3F

RAS

Claude Cazala
Animateur de la commission